

LES COLLECTES RÉSIDENTIELLES

DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

avec



RECYCLOMAX



MONSIEUR
BACBRUN



BOUFFE-
LE-RESTE



DAME
ÉCOCENTRE

RECYCLOMAX, CHAQUE MERCREDI – BAC BLEU



Matières recyclables

Fibres cellulosiques (papier et carton)

- Papier journal, papier glacé (circulaires, magazines, revues, etc.)
- Papier fin (papier à lettre)
- Papier Kraft (sacs bruns)
- Livres, bottins téléphoniques
- Enveloppes avec ou sans fenêtre
- Chemises de classement
- Étiquettes propres des récipients
- Carton ondulé (gros carton)
- Carton plat (boîtes de céréales, etc.)
- Carton-pâte (boîtes d'œufs, tubes et rouleaux, etc.)
- Récipients multicouches (boîtes de jus, produits laitiers, boîtes d'aliments congelés, etc.)



Verre

- Récipients tels les pots et les bouteilles faits de verre, quel que soit leur forme ou leur couleur.

Plastiques

- Récipients et emballages de plastique identifiés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 7.
- Récipients de boissons gazeuses, d'eau de source, de produits alimentaires, d'entretien ménager, de beauté et de santé d'un volume maximal de 20 L.
- Pots de jardinage
- Couvercles
- Pellicules de plastique non compostables (sacs d'emballage et d'épicerie, sacs de magasinage, sacs à pain, sacs de produits alimentaires, sacs de nettoyage à sec, poches de lait rincées et leur sac, etc.).



Métal

- Récipients tels les boîtes de conserve et les canettes d'aluminium
- Couvercles de métal
- Assiettes
- Moules
- Papiers d'acier et d'aluminium



**FAITES UN SAC...
DE SACS!**
Ceux-ci ne partiront pas au vent lors de la collecte, et le travail de l'équipe du centre de tri sera facilité.

L'utilisation du bac bleu est obligatoire pour la collecte des matières recyclables. Les sacs et les boîtes laissés en dehors du bac ne sont pas ramassés.

LE MENU DE MONSIEUR BACBRUN, SERVI CHAQUE MARDI – BAC BRUN



Résidus alimentaires (crus, cuits ou avariés, et incluant coquilles, arêtes et os)

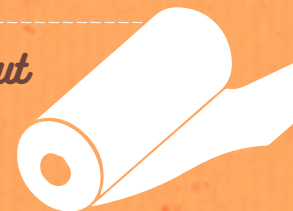
- Fruits et légumes
- Viandes, volailles, poissons et fruits de mer
- Produits laitiers
- Produits céréaliers tels que pains, gâteaux, céréales, pâtes, riz, etc.
- Œufs
- Noix et écales
- Grains et marc de café, filtres à café
- Sachets de thé et de tisane
- Papier et carton souillés (journaux, mouchoirs de papier, essuie-tout, boîtes à pizza, serviettes de table, contenants de frites, moules à muffins en papier, sacs, etc.)
- Poussières, résidus avec huiles, graisses végétales, sauces et vinaigrettes
- Cendres de bois non traité, éteintes
- Cure-dents
- Nourriture pour animaux
- Cheveux, poils et plumes



TRUCS ET ASTUCES

Papier journal, vieux essuie-tout et papiers mouchoirs :

Absorbent les liquides lorsque déposés à l'avance au fond de monsieur Bacbrun; peuvent servir à emballer viandes et poissons.



Bicarbonate de soude et charbon de bois :

- Lorsque saupoudrés ou déposés dans le bac, ils aident à neutraliser les mauvaises odeurs.
- Congelez ou mettez au frais les résidus alimentaires, et déposez-les dans le bac brun le jour même de la collecte.
- Videz monsieur Bacbrun chaque semaine, même s'il n'est pas plein!
- Ne laissez pas monsieur Bacbrun cuire au soleil!

SACS RECOMMANDÉS POUR LE BAC BRUN



Nous vous recommandons d'utiliser des sacs de papier ou des sacs de plastiques compostables certifiés.

ATTENTION : les sacs de plastique oxobiodégradables ou dégradables, très populaires dans le commerce, ne sont pas acceptés. Ils ne sont pas compatibles avec les procédés de compostage

LE FESTIN DE DAME ÉCOCENTRE

LES ÉCOCENTRES sont des sites de réemploi et de récupération de matières résiduelles. Ils permettent d'en détourner une importante quantité de l'enfouissement.

CE QUE VOUS POUVEZ ALLER PORTER DANS UN ÉCOCENTRE :

- Appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation contenant des halocarbures (gaz réfrigérants)
- Électroménagers
- Produits et appareils électroniques
- Meubles
- Métaux ferreux et non ferreux
- Pneus de vélo et d'automobile
- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (gratuit jusqu'à 12 m³)
- Résidus domestiques dangereux (peinture, huiles, solvants, pesticides, chlore, etc.)
- Résidus verts



Cloche de don

Dans tous les écocentres, une cloche permet de déposer des vêtements, des accessoires et du linge de maison (c.-à-d. le linge de lit, de toilette, de table et de cuisine).

Avant de jeter, pensez au réemploi !

Les meubles, les articles ménagers, les livres, les jouets, les articles de sport ou autres objets encore en bon état peuvent être déposés dans l'un des centres du réemploi des écocentres (horaire identique à celui des écocentres). Ces dons seront remis à des organismes ou à des entreprises qui œuvrent dans le domaine.

HORAIRE D'HIVER*

15 octobre au 14 avril : du mardi au samedi, de 10 h à 18 h

HORAIRE D'ÉTÉ*

15 avril au 14 octobre : tous les jours, de 8 h à 18 h

*** L'horaire habituel s'applique aux jours fériés, à l'exception de la période des fêtes de fin d'année.**

L'écocentre le plus près de Montréal-Est est celui de Rivière-des-Prairies, 11 400, rue Léopold-Christin (près du 9255, boul. Henri-Bourassa Est). Présentez-vous en personne avec une preuve de résidence et une carte d'identité avec photo. En tant que citoyen de l'agglomération de Montréal, vous avez accès à tous les écocentres.

Pour plus d'informations à propos des écocentres, consultez le ville.montreal.qc.ca/ecocentre



LA COLLECTE DES DÉCHETS AVEC BOUFFE-LE-RESTE, TOUS LES MERCREDIS – BAC NOIR

Avant de jeter, pensez au réemploi !

Si la matière dont vous souhaitez vous départir n'est pas au menu de :



et qu'il n'existe aucune alternative de récupération ou de revalorisation, c'est qu'il s'agit d'un résidu ultime. Il est donc malheureusement destiné à engraisser le déjà très obèse Bouffe-le-Reste, et à terminer tristement son existence dans un site d'enfouissement.

ATTENTION!

QUANTITÉ DE DÉCHETS LIMITÉE À UN BAC PAR SEMAINE, POUR ÉVITER UNE INDIGESTION À BOUFFE-LE-RESTE!



Le poids du contenu de votre bac noir ne doit pas dépasser 50 LIVRES.

LES ENCOMBRANTS (MEUBLES) ET LES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) PEUVENT ÊTRE RAMASSÉS LORS DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES. LA LIMITE EST DE 5 M³ PAR SEMAINE POUR LES CRD. ILS DOIVENT ÊTRE, SELON LEUR TAILLE, SOIT CORDÉS OU MIS DANS UN CONTENANT. IL EST INTERDIT DE LES METTRE DANS LE BAC NOIR.

Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) Matières résiduelles provenant de la construction, de la rénovation ou de la démolition résidentielle.

- Agrégats constitués de brique, de mortier, de résidus de pierre, de terre, d'asphalte et de béton
- Bardeaux d'asphalte et béton bitumineux
- Bois de construction
- Céramique
- Filage électrique
- Matériaux de revêtement
- Métaux ferreux (métaux constitués d'acier et de fonte) et non-ferreux (aluminium, cuivre, plomb, nickel, zinc et autres)
- Mélamine
- Panneaux de gypse
- Textiles
- Verre plat



LES COLLECTES SPÉCIALES – BRANCHES, FEUILLES MORTES, ARBRES DE NOËL



Ces différentes collectes ont lieu à des moments précis durant l'année. Elles sont annoncées à l'avance à la fois sur notre site Web, notre page Facebook et dans le bulletin municipal le Montréalais.

Lors des collectes de branches, les arbres naturels sont acceptés lorsque le diamètre du tronc est de 13 cm (5 pouces) et moins, et que leur longueur est de 3 m (10 pieds) et moins. Prenez note qu'il est obligatoire de vous procurer un permis auprès de la municipalité avant de procéder à l'abattage d'un arbre.

GAZON
pratiquez l'herbicyclage!
En laissant votre gazon
coupé sur votre pelouse,
vous procurez à cette
dernière un excellent
engrais naturel et gratuit.
C'est simple et facile!



CONSIGNES CONCERNANT LA DISPOSITION DES BACS

- Les bacs peuvent être sortis 12 heures avant la collecte et doivent être retirés dans les 12 heures qui suivent la collecte
- Les bacs doivent être placés à environ 30 centimètres (12 pouces) du trottoir du côté de la résidence
- Les roues doivent se trouver du côté de la résidence
- Le couvercle de chaque bac doit être complètement fermé
- Lorsque plusieurs bacs sont mis à la rue, ils doivent être placés côte à côte, et un espace doit être laissé entre chacun d'eux

En cas de bris ou vol d'un de vos bacs, contactez les Services citoyens au 514 905-2000, option 1.

PRENEZ NOTE QU'EN DEHORS DES JOURS DE COLLECTE, LE RÈGLEMENT EN VIGUEUR STIPULE QUE VOS BACS NE DOIVENT EN AUCUN CAS ÊTRE VISIBLES DE LA RUE, ET CE, AFIN DE PRÉSERVER L'IMAGE DE NOTRE VILLE.



QUESTIONS / INFORMATIONS

servicescitoyens@montreal-est.ca

514 905-2000, option 1

Ville de Montréal-Est

11370, rue Notre-Dame, 5^e étage

Montréal-Est (Québec) H1B 2W6

ville.montreal-est.qc.ca



Suivez la Ville de Montréal-Est sur Facebook!



Imprimé sur du papier biodégradable
fait à 100 % de fibres recyclées
post-consommation.

Conception graphique : Kapa communications